

PROJET

FAVORISER LE TRAVAIL DÉCENT DE PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ *Phase 1*

Partenaires principaux	p. 2
Contexte et enjeux	p. 2
Objectifs	p. 3
Principales activités développées et résultats obtenus.....	p. 3
Perspectives.....	p. 7

INSTITUT BELLEVILLE



coopération syndicale internationale

PROJET

FAVORISER LE TRAVAIL DÉCENT DE PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ *Phase 1*

PARTENAIRES PRINCIPAUX :

Institut Belleville/CFDT, Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal, ONG Essentiel (volet protection sociale)

CONTEXTE ET ENJEUX :

L'enjeu de savoir comment adapter son action pour favoriser la généralisation du travail décent est une question qui se pose à toute organisation syndicale. Bien qu'évoluant dans des contextes différents, la Confédération française démocratique du travail (CFDT) et l'Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal (UNSA) sont confrontées aux questions que soulève cet enjeu dans leurs réflexions quotidiennes : comment mieux comprendre les difficultés que rencontrent les personnes en situation de précarité (qui occupent parfois un emploi ou en recherchent un) et les mécanismes d'exclusion qui sont à l'œuvre dans nos sociétés ? Comment mieux accompagner ces personnes, mieux les représenter, mieux les impliquer au niveau du dialogue social et mieux intégrer dans les cahiers revendicatifs syndicaux les préoccupations qui sont les leurs ainsi que des propositions pouvant permettre de répondre efficacement à ces préoccupations ? Finalement, comment avoir une action syndicale efficace au regard des réalités vécues par ces personnes, qui puisse par ailleurs les convaincre de l'utilité du syndicalisme ? Dans le cadre de ce projet, l'Unsa et la CFDT ont été amenées à se pencher sur la question suivante : **quelles actions syndicales existent et peuvent être développées pour favoriser l'accès aux droits et l'amélioration des conditions de travail de certains travailleurs et travailleuses en situation de précarité ?**

Les activités proposées dans le cadre du projet ont visé à initier :

- Une réflexion sur les actions syndicales existantes ou à développer en France et au Sénégal pour favoriser l'accès aux droits et l'amélioration des conditions de travail de personnes en situation de précarité, en se penchant plus particulièrement sur deux groupes d'acteurs et d'actrices : des travailleurs et des travailleuses évoluant dans l'économie informelle au Sénégal, et d'autres évoluant dans le travail de plateformes en France (livreurs et livreuses à vélos et chauffeurs et chauffeuses VTC) ;

- Un accompagnement global et pluri-acteurs de deux groupements de femmes transformatrices de produits halieutiques dans les communes de Yenne et Mbao au Sénégal, de sorte à favoriser leur travail décent en intégrant, dès le début du projet, la préoccupation de leur accès à la protection sociale. La dimension globale de l'accompagnement proposé ainsi que la pluralité d'acteurs impliqués doivent permettre de tirer des apprentissages de cette expérience. Ces apprentissages pourront être utiles aux différents acteurs y participant et, au-delà, à d'autres personnes intéressées par la démarche.

OBJECTIFS :

- Objectif général :
 - Favoriser le travail décent de personnes en situation de précarité.
- Objectifs spécifiques :
 - Renforcer les capacités de femmes transformatrices de produits halieutiques à Yenne et Mbao pour :
 - favoriser le travail décent au sein de leurs groupements,
 - améliorer la qualité de leurs produits et favoriser leur commercialisation.
 - Mettre en œuvre des synergies d'acteurs pour alimenter les réflexions et propositions relatives au travail décent de travailleurs et travailleuses en situation de précarité en France et au Sénégal.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES ET RÉSULTATS OBTENUS :

1/ Renforcement des capacités de transformatrices de produits halieutiques à Yenne et Mbao pour favoriser le travail décent au sein de leurs groupements :

Alphabétisation :

- Des cours d'alphabétisation qualifiante et fonctionnelle ont été dispensés auprès de 25 femmes de Mbao et 25 femmes de Yenne depuis septembre 2020. Les compétences acquises dans le cadre de ces cours permettent notamment aux participantes d'améliorer la gestion de leurs commerces et de réaliser certaines activités familiales dans de meilleures conditions. Une plus grande confiance en elles-mêmes est observable. Ces avancées représentent un pas non négligeable vers leur autonomisation.

- Ce sont ces 50 femmes qui ont été amenées à suivre les autres formations du projet. Cela a permis d'articuler les contenus d'enseignement en alphabétisation avec les modules de formation dispensés, dans l'optique de renforcer et de consolider les acquisitions des apprenantes.

Gestion de micro-entreprises :

- 50 femmes ont été formées à la méthode GERME « Gérez mieux votre entreprise » niveau 1 en janvier 2022. Ce programme de l'Organisation internationale du travail (OIT) est destiné aux personnes qui ont un niveau d'alphabétisation limité, qui sont capables de lire, écrire et effectuer des opérations simples. La langue utilisée a été le Wolof. La formation part du vécu des participantes et les interroge sur leurs pratiques quotidiennes de gestion de leurs unités économiques. Elle s'appuie également sur des images que les stagiaires sont appelées à commenter.
- À la fin de la formation, les participantes étaient au fait notamment des types de dépenses relatives à leur activité, ainsi que de l'importance de la tenue de la comptabilité et des différentes pièces justificatives. Elles ont également réfléchi sur les sources de financement de leurs activités, soit sur fonds propres, par financement bancaire, par tontine ou appui de la famille, puis ont élaboré un plan d'action.

Protection sociale :

- Une étude permettant de mieux connaître la faisabilité de la prise en charge du risque maladie des deux groupements de transformatrices de produits halieutiques impliqués dans le projet a été réalisée. Cette étude permet notamment d'avoir une meilleure visibilité sur les capacités contributives des femmes, les dispositifs de prise en charge du risque maladie existants dans leurs localités et à proximité, ainsi que le mécanisme qui semble le plus approprié pour elles au regard de leurs besoins et de l'existant (mutuelles de santé).
- Les transformatrices de produits halieutiques à Yenne et Mbao ont été sensibilisées à l'utilité de la protection sociale et au fonctionnement des mutuelles de santé.
- Sur chacun des deux sites du projet, un comité de pilotage composé de quatre femmes à Yenne et quatre femmes à Mbao a été mis en place. Ces femmes qui représentent leurs groupements ont vu leurs capacités renforcées dans le domaine de la protection sociale (connaissance des réalités vécues par leurs collègues en la matière, maîtrise de la pyramide sanitaire, meilleure connaissance du système mutualiste et du fonctionnement des mutuelles, appropriation des résultats de l'étude concernant l'accès à la protection sociale des deux groupements, ...).

- Des conventions ont été signées avec les mutuelles de Yenne et Mbao.
- Suite aux sensibilisations, des femmes ainsi que des membres de leurs familles ont adhéré aux mutuelles.
- Un suivi de la démarche est réalisé, afin de voir si le processus fonctionne et d'identifier les problématiques qui pourraient éventuellement se poser dans la prise en charge, dans l'optique d'y remédier.

Santé sécurité au travail (SST) :

- Une formation sur la santé sécurité au travail a été dispensée sur chacun des sites. 50 femmes (25 à Yenne et 25 à Mbao) ont plus particulièrement acquis des connaissances dans quatre domaines : manutention et stockage, organisation du travail, installations et services de bien-être (espaces de pause,...), aménagement des postes de travail (posture,...). Les femmes ayant été formées ont commencé à sensibiliser à leur tour leurs collègues de travail ainsi que des membres de leurs familles à ces notions. À l'issue des formations, un plan d'action a été élaboré pour chaque site. Des visites de suivi sont organisées pour accompagner les femmes des deux groupements dans la démarche d'intégration des apprentissages faits en matière de SST dans leurs pratiques quotidiennes. Il faut noter que, les femmes de Yenne n'ayant pas de site attitré mais des sites provisoires, la mise en pratique de certains apprentissages ne peut pas être réalisée tout de suite.

2/ Renforcement de capacités de femmes transformatrices de produits halieutiques à Yenne et Mbao pour améliorer la qualité de leurs produits et favoriser leur commercialisation

Équipements :

- 3 fours et 3 claies de séchage modernes ont été installés sur le site de Mbao. Ces matériels peuvent être utilisés par les femmes pour réaliser leurs activités de transformation de produits halieutiques.
- 20 femmes ont été formées sur l'utilisation, la gestion et la pérennisation des équipements.

Techniques de transformation des produits :

- Des ateliers de formation ont été réalisés par l'Institut de technologie alimentaire (ITA) durant les mois de février, mars, et juin 2022 sur : l'utilisation des fumoirs et des séchoirs améliorés, les bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication, les techniques de transformation et conservation des produits halieutiques, les techniques d'emballage et de stockage des produits halieutiques, le marketing et la commercialisation de ces produits. Ces ateliers

se sont déroulés en deux phases : une formation théorique et des travaux pratiques. Ce renforcement de capacités doit permettre aux participantes de diversifier leurs productions et d'augmenter leurs revenus.

Entrepreneuriat coopératif :

- Avec l'appui technique et financier du Bureau international du travail de Dakar, le projet a formé 55 femmes sur l'entrepreneuriat coopératif. Après s'être imprégnées des valeurs et principes coopératifs, les deux organisations féminines de Yenne et Mbao ont décidé de se muer en sociétés coopératives. À l'issue des formations, un plan d'action a été élaboré. Les procédures d'enregistrement et de suivi du dossier pour l'obtention d'un agrément sont prises en charge par le BIT qui est par ailleurs en train d'exécuter le plan d'action avec la formation en gestion administrative et financière des membres des Conseils d'administration des deux coopératives (16 personnes au total).

3/ Synergies d'acteurs pour alimenter les réflexions et propositions relatives au travail décent de travailleurs et travailleuses en situation de précarité en France et au Sénégal

- Des travaux de recherche portant sur les actions syndicales existantes ou pouvant être développées pour favoriser l'accès aux droits et l'amélioration des conditions de travail de certains travailleurs et travailleuses en situation de précarité en France et au Sénégal ont été réalisés. Les rapports d'études issus de ces travaux sont disponibles. Ils ont fait l'objet d'une restitution auprès d'acteurs et d'actrices syndicaux dans les locaux de la CFDT à Paris ainsi qu'en distanciel fin mai 2022.
- Il ressort de ces travaux que, bien qu'évoluant dans des contextes différents, les travailleuses de l'économie informelle rencontrées au Sénégal et les travailleurs et travailleuses de plateformes (chauffeurs et chauffeuses VTC et livreurs et livreuses à vélos) rencontrés en France sont confrontés à certains défis majeurs communs, tels que :
 - La précarité et la vulnérabilité multidimensionnelles ;
 - Des besoins en formation et alphabétisation ;
 - L'enjeu de la mise en place et de la pérennisation de collectifs (système coopératif par exemple) qui puissent les soutenir dans leurs activités et les aider à défendre leurs intérêts ;
 - L'éloignement de centres de décisions qui peuvent pourtant avoir un impact important sur leurs activités (ex : sièges des plateformes pour les

chauffeurs et chauffeuses VTC et livreurs et livreuses à vélos, grandes compagnies de pêches qui ont une activité au large du Sénégal,...). Des enjeux en termes d'accès à la protection sociale se posent également, aussi bien pour les transformatrices de produits halieutiques au Sénégal que pour les livreurs et livreuses à vélos et chauffeurs et chauffeuses VTC en France.

PERSPECTIVES :

- Suivi auprès des transformatrices de produits halieutiques au Sénégal de l'intégration des compétences acquises dans leurs pratiques professionnelles, tout en prêtant attention aux difficultés qui pourraient se poser et nécessiter des ajustements ou réorientations ;
- Mise en œuvre d'activités en France auprès de livreurs et livreuses à vélos et/ou de chauffeurs et chauffeuses VTC dans le cadre du projet ;
- Élargissement du projet à d'autres territoires, avec la volonté de favoriser le partage d'expériences entre acteurs et actrices de ces territoires.

Projet réalisé avec le soutien de :



Bureau
international
du Travail